

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°81-2021-423

PUBLIÉ LE 15 NOVEMBRE 2021

Sommaire

Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest / District Est

81-2021-11-15-00001 - RN88 Travaux de modification sur les glissières métalliques?? Fermeture de la bretelle de sortie?? de l'échangeur n°13 de Fonlabour dans le sens Rodez vers Toulouse (3 pages)

Page 3

Direction Interdépartementale des Routes du
Sud-Ouest

81-2021-11-15-00001

RN88 Travaux de modification sur les glissières
métalliques

Fermeture de la bretelle de sortie
de l'échangeur n°13 de Fonlabour dans le sens
Rodez vers Toulouse

PREFECTURE DU TARN
ARRETE PREFECTORAL
N° 81-2021-11-15

N88

Travaux de modification sur les glissières métalliques
Fermeture de la bretelle de sortie
de l'échangeur n°13 de Fonlabour dans le sens Rodez vers Toulouse

le mardi 16 novembre de 09h00 à 14h00

LA PREFETE DU TARN,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Pénal,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et autoroutière en vigueur,

VU la note technique du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, chargé des relations internationales sur le climat, en date du 14 avril, concernant la coordination des chantiers sur le réseau routier national(RRN),

VU l'arrêté préfectoral du 30 avril 2021 portant subdélégations de signature du Directeur Interdépartemental des Routes Sud-Ouest à certains de ses collaborateurs,

VU l'approbation du DESC générique fermeture de bretelle en date du 5 août 2020,

CONSIDERANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique ainsi que les entreprises chargées des travaux.

SUR PROPOSITION DU CHEF DU DISTRICT EST

ARRETE

Article 1- NATURE, DUREE ET LIEU DES TRAVAUX

Dans le cadre de travaux de modification de glissières métalliques, la bretelle de sortie de l'échangeur n°13 de Fonlabour (PR 40+457) dans le sens Rodez vers Toulouse sera fermée à la circulation:

le mardi 16 novembre de 9h00 à 14h00

Article 2 – CONTRAINTES DE CIRCULATION

La fermeture des bretelles interviendra entre 9h et 14h avec remise en circulation en dehors de ces horaires.

Conformément au DESC, lors de la fermeture d'une bretelle de sortie, les usagers seront redirigés vers l'échangeur suivant pour y faire 1/2 tour et revenir à l'échangeur initial.

En cas d'intempéries ou de forces majeures, les jours de fermeture prévues par cet arrêté seront décalées aux jours suivants.

Article 3 - SIGNALISATION ET PROTECTION DU CHANTIER

- Signalisation temporaire :

La signalisation sera mise en place et entretenue par le CEI de Rosières.

L'ensemble de la signalisation ainsi que celle des personnes et des véhicules sera en tout point conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (*livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire*) éditée par le SETRA.

- Propreté des lieux :

Les entreprises engagées dans ces travaux devront maintenir en permanence la propreté, l'état et la viabilité de la chaussée des voies ouvertes à la circulation durant les heures de chantier et lors du repliement des chantiers.

Article 4 – INFRACTIONS

Sans objet.

Article 5 – INFORMATION DES AUTOMOBILISTES

Afin d'assurer une bonne information sur les restrictions de circulation aux automobilistes, les dates et heures de fermeture de la section concernée seront communiquées par la presse écrite et par voie d'affichage à proximité du chantier et dans les communes intéressées.

Article 6

Cet arrêté sera adressé à :

Monsieur le Président du Conseil Départemental du Tarn,
Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Tarn,
Monsieur le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Tarn,
Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn,

Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Sud-Ouest (CIGT de Toulouse, AJD, CEI de Rosières, archives District Est),
Madame la Directrice Départementale des Territoires du Tarn,
Monsieur le Chef du bureau de la sécurité routière à la Préfecture du Tarn,
Monsieur le Directeur du SAMU81,
Monsieur le Directeur de la FEDERTEEP,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département du Tarn.

Rosières, le 15 novembre 2021
La Préfète du Tarn,
Pour la Préfète du Tarn et par délégation,
Le Directeur Interdépartemental des Routes du Sud-ouest,
Pour le Directeur Interdépartemental des Routes du Sud-ouest et par délégation,
Le Chef du District Est,

Thierry MALIGE